

Suite à la réunion du 26 septembre 2023, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué.

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 septembre 2023

OBJET :
Non-valeur 6005620511/2023
N° Délibération : 2023/D008

Membres en exercice :	44	Votants :	26
Étaient présents :	22	Abstentions :	00
Pouvoirs :	04	Contre :	00
Étaient excusés :	07	Pour :	26
Étaient absents :	15		

Monsieur Fabien JOURNE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 31/03/2023 pour un montant total de 27,30 € TTC. (Liste n°6005620511/2023)

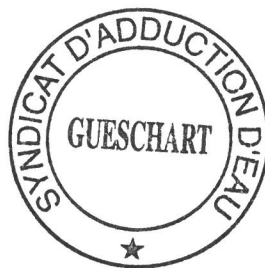
Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6005620511/2023 (Titres 191/2013, 85/2018) pour les créances irrécouvrables de la régie d'eau pour un montant total de 27,30 euros.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Le comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 05 octobre 2023.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER